

**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE
(CIA)**

ANNEE 2023



DOCUMENT

MAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

« Cette ville et sa région représentent beaucoup de choses pour moi, une grande partie de ma vie, 17 ans cette année. Depuis toutes ces années la ville n'a cessé d'évoluer et de se transformer via la réalisation de très grands projets structurants comme le projet Reims Grand Centre, le tramway en 2011, etc. De nombreux autres projets en cours vont permettre de changer le visage de la ville pour les années, voire décennies à venir, pour permettre d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de se réapproprier leur ville.

D'autres projets comme l'inscription du vignoble champenois au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015 peuvent être une source de fierté non seulement pour les Rémois, mais aussi pour toutes les personnes travaillant de manière directe ou indirecte dans le secteur de la viticulture. Cette inscription a depuis boosté de manière spectaculaire le tourisme dans la région et fait prendre conscience aux habitants de la beauté de leur région.

Tous ces projets passés, présents et futurs s'inscrivent dans une dynamique et dans une volonté des élus de rendre la ville et sa région plus belle et attractive autant pour les habitants que pour les touristes.

Il y a des choses sur lesquelles Reims doit progresser comme beaucoup de ville en France, c'est sur le domaine de l'inclusion particulièrement pour les personnes en situation de handicap, de nombreux moyens et dispositifs ont été mis en place, mais il faudrait les renforcer pour permettre à tous ceux qui en ont réellement besoin d'en bénéficier sans aucune difficulté.

Malheureusement de très nombreuses personnes en situation de handicap et leurs proches ressentent de grandes difficultés à pouvoir accéder à l'accompagnement nécessaire et qui correspond aux besoins de la personne et à ses envies, pour qu'elle puisse s'autodéterminer en tant que personne, mais surtout citoyen qui s'implique dans la politique et le futur de sa ville. »

I - DONNEES CONTEXTUELLES

1- Création et fonctionnement de la Mission LHaVI

La Mission Longévité Handicap Ville Inclusive (LHaVI), créée et installée en octobre 2022, est constituée de 4 agents permanents pour 3,5 équivalents temps plein.

Elle traduit la volonté forte de la municipalité de faire de Reims une ville sensible, inclusive, offrant une qualité de vie supérieure à tous ses habitants, quel que soit leur âge.

Elle est rattachée au Directeur Général des services pour permettre de diffuser au mieux et de manière transversale les enjeux, besoins et ressources dans les domaines de la longévité, des handicaps, et de la santé globale, afin qu'ils soient pleinement intégrés dans les différentes politiques publiques et les grands projets de la Ville et de la Communauté Urbaine.

La Mission traite de 3 sujets : la longévité avec notamment la mise en œuvre du label Ville Amie des Aînés (VADA), la santé globale avec le Contrat Local de Santé et l'inclusion handicaps.

Ces sujets concernent l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la Ville et la Communauté Urbaine :

- Urbanisme
- Habitat
- Politique de la ville
- Culture
- Sport
- Santé
- Social
- Mobilité/transport
- Développement durable
- Espaces verts...

Concernant le sujet de l'inclusion handicaps, la Mission a en charge :

- La Commission Intercommunale de l'Accessibilité (CIA)
- L'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire participatif sur l'inclusion
- Le travail continu avec des experts d'usage pour améliorer les conditions de ville

2 - Quelques chiffres

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à Reims par quartier :

Quartiers	Chiffre 2021	Pourcentage 2021
Croix-Rouge - Hauts de Murigny	627	4,9%
Maison blanche – Sainte Anne -Wilson	546	4,7%
Châtillon	204	4,0%
Chemin Vert – Clemenceau - Europe	472	3,5%
Laon – Zola – Neufchâtel - Orgeval	431	3,1%
La Neuville – Trois Fontaines	154	3,1%
Cernay – Epinettes – Jamin - Jaurès	452	2,8%
Murigny	211	2,8%
Charles Arnould - Clairmarais	377	2,7%
Bois d'Amour - Courlancy –Porte de Paris	144	2,0%
Barbâtre - Saint-Remi - Verrerie	190	1,5%
Centre-Ville	230	1,4%
Ensemble Reims	4118	3,0%

Nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) à Reims par quartier :

Quartiers	Chiffre 2021	Pourcentage 2021
Châtillons	63	2,9
La Neuville – Trois Fontaines	45	2,5
Maison blanche – Sainte – Anne - Wilson	96	2,4
Murigny	56	2,2
Croix-Rouge – Haut de Murigny	132	2,0
Cernay – Epinettes – Jamin - Jaurès	103	2,0
Laon – Zola – Neufchâtel - Orgeval	97	2,0
Chemin Vert – Clemenceau - Europe	87	1,9
Charles Arnould - Clairmarais	70	1,6
Bois d'Amour – Courlancy – Porte de Paris	29	1,6
Centre-Ville	32	0,8
Barbâtre – Saint-Remi - Verrerie	23	0,6
Ensemble Reims	913	2,0

Nombre de personnes avec une Affection de Longue Durée (ALD) et taux pour 1 000 habitants :

Quartiers	Chiffres 2022	Taux pour 1 000 hab. (2022)
Croix-Rouge – Haut – de - Murigny	3431	19,5
Maison blanche – Saint-Anne -Wilson	2763	19,1
Murigny	1691	19,0
Chatillons	1239	18,4
Chemin Vert – Clemenceau - Europe	2969	17,9
Barbâtre – Saint-Remi - Verrerie	1447	17,9
La Neuville	1092	17,9
Bois d'Amour – Courlancy – Porte de paris	1231	17,7
Laon – Zola – Neufchâtel - Orgeval	2440	16,5
Charles Arnould - Clairmarais	2665	16,3
Cernay – Epinettes – Jamin – Jaurès	3030	15,3
Centre-Ville	2467	13,3
Ensemble Reims	26465	17,1

Source : Observatoire Local de Santé, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims

Nombres d'enfants AEEH Grand Reims	1 457 (2021)
Nombre d'allocataires AEEH Grand Reims	2 814
Nombre d'allocataire AAH Marne	9 803 (décembre 2022)

Source : <http://data.caf.fr/category/statistiques-allocataires-prestations-et-services>

Le territoire communautaire compte **55 établissements et services** pour personnes en situation de handicap¹.

- Les associations non gestionnaires d'établissements sont au nombre de 17 :
 - Association Valentin Haüy (AVH)
 - Association des Sourds de Reims Champagne Ardenne (ASRCA)
 - Association des Parents d'Enfants Sourds de la Marne (APES 51)
 - Cinésourds
 - Atout cœurs
 - Association des Parents et des Enfants dys de la Marne (Apedys 51)
 - Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées
 - Handi Radio
 - Le Regard au bout des doigts
 - Prader-Willi France
 - Retina France
 - Association des maîtres-chiens guides d'aveugle
 - Taranis-Hand
 - L'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
 - Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
 - Le GEM la Coulée douce
 - Le Café GEM
 - Le GEM la Locomotive
 - Le GEM Autisme en bulle

- Les associations gestionnaires d'établissements et/ou de services sont au nombre de 14 :
 - L'Arche à Reims
 - L'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est (AA IMC NE)
 - L'association de gestion de l'institut Michel Fandre
 - L'association de gestion du centre de Jonchery
 - L'Association des Paralysés de France-France Handicap (APF)
 - L'association Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins (IPSIS)
 - L'association L'Amitié
 - L'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA)

¹ <https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Rechercher>

- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Marne
- La Fondation Anaïs
- Le groupe Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie (UGECAM) Nord Est
- Le Groupement pour la Professionnalisation et l'Épanouissement des Adultes et Jeunes Handicapés (GPEAJH)
- Les Papillons Blancs en Champagne
- Sève-Eveil

3- Résultats du diagnostic URCA

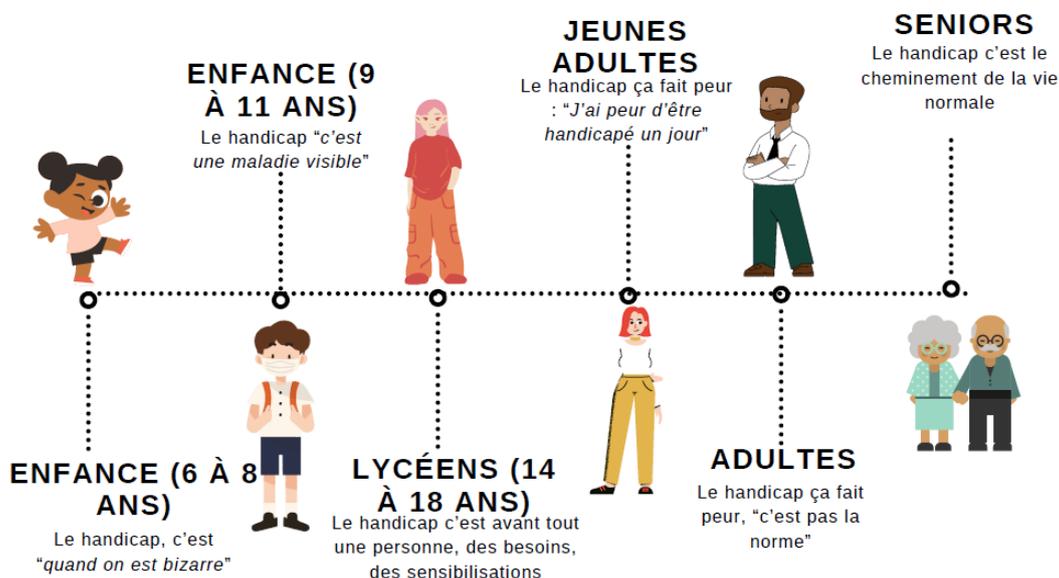
A l'automne 2023, à la demande de la Mission LHaVI, les étudiants de master II intervention et développement social mention développement de projets territoriaux, ont conduit, dans le cadre de l'Unité d'Enseignement « diagnostic Social et Territorial », un diagnostic de territoire sur la perception des handicaps par les Rémois.

279 personnes ont été interrogées en quelques semaines, dans différents quartiers de la ville :

Groupes	Les aînés	Les jeunes	Les professionnels	L'enquête urbaine
Terrain 1	Résidence Marguerite Rousselet	Quartier Croix-Rouge : Ecole Hippodrome	Reims Centre-ville et alentours	
Echantillon 1	5	38	12	25
Terrain 2	Quartier Neufchâtel / Orgeval	Centre-ville : École de la Deuxième Chance de Reims	Quartier Clairmarais	
Echantillon 2	2	14	11	15
Terrain 3	Quartier Clairmarais	Centre-ville : Lycée Georges Clémenceau	Quartier Orgeval	
Echantillon 3	9	127	5	10
Terrain 4	Centre-ville			
Echantillon 4	6			
Total	22	179	28	50

Il ressort de ce diagnostic que la perception du handicap évolue avec l'âge :

Perception des handicaps à travers les âges



L'un des points saillants de ce diagnostic est qu'il faut accentuer la sensibilisation pour travailler sur les idées reçues dès le plus jeune âge.

Un second point est que la société doit être pensée au prisme des handicaps : *"Dans les pays nordiques, tout est déjà pensé pour accueillir les personnes en situation de handicap. Il faudrait que ce soit le cas aussi en France."*

Les étudiants ont notamment conclu que ce sujet, malgré sa complexité et la peur qu'il peut générer chez les personnes avec qui il est évoqué, devient de plus en plus au cœur même de la société et un besoin d'en parler davantage est relevé dans l'ensemble des publics qui ont été interrogés.

4- La CIA : fonction et composition, organisation et fonctionnement

L'adjointe au Maire déléguée au handicap et à la ville inclusive, Mme Badia ALLARD, est désignée pour exercer la présidence de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) en lieu et place de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine.

Les communes membres, ayant transféré par convention à la CIA du Grand Reims, tout ou partie des compétences de leur commission communale d'accessibilité, y désigneront un élu et un cadre administratif référents. La Ville de Reims ayant délibéré

en faveur d'un transfert intégral des rôles et fonctions de sa commission communale d'accessibilité à la CIA, ont été désignées :

- Catherine Chopart, adjointe au maire à la Nature en ville et à l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)
- Eléonore Debar, responsable de la médiathèque Croix-Rouge, pilote de la Charte de l'action sociale et culturelle pour tous des bibliothèques de Reims.

Le collège des associations a été consulté aux fins de proposer des suppléances.

Il en résulte la composition qui suit pour les 3 collèges :

➤ Pour le collège des élus :

Es qualité du fait de leur délégation :

Badia ALLARD, adjointe Ville de Reims Handicaps et Ville inclusive

Katia BEAUJARD, vice-présidente Affaires scolaires Petite Enfance

Patrick BEDEK, vice-président Transports Plan de Mobilité

Catherine CHOPART, adjointe au maire à la Nature en ville et à l'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)

Thomas DUBOIS, vice-président Economie Sociale et Solidaire

François MOURRA, vice-président Voirie hors Reims

Arnaud ROBINET, vice-président Tourisme Voirie Reims

Alain TOULLEC, vice-président Aménagement du territoire Numérique

Alain WANSCHOOR, vice-président Habitat Logement

➤ Pour le collège des associations :

La composition de ce collège se précise donc comme ci-après :

- Pour la déficience mentale : Marie-Françoise MERESSE, ou son représentant,
- Pour les troubles psychiques : Marie-Thérèse COLINET, ou son représentant,
- Pour les troubles du neurodéveloppement : Stéphane FISSE, ou son représentant,
- Pour la déficience motrice : Christian MINET, ou son représentant,
- Pour le polyhandicap ou troubles de la santé invalidants : Yamina COUTURIER, ou son représentant
- Pour la déficience auditive : Dominique SOUCARRE, ou son représentant,
- Pour la déficience visuelle : Fabrice SIMON, ou son représentant,
- Pour les personnes âgées : Jean-Louis DESPHIEUX, ou son représentant,
- Pour les usagers du vélo : Hélène LAUBREAUX, ou Christian HAUTION, son suppléant
- Pour les piétons et usagers des transports en commun : Frédéric BROUET, ou son représentant,
- Pour les acteurs économiques : Vincent MANSENCAL, ou son représentant,

➤ Pour le collège des personnes qualifiées :

- Pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH : le-la directeur-trice ou son-sa représentant-e,
- Pour le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - CREA Grand Est : Thibault MARMONT, directeur ou son-sa représentant-e,
- Pour l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims : Christian DUPONT, directeur, Amel BENCHERNINE, directrice adjointe, ou leur représentant,
- Pour la Région - Direction des Investissements et des Partenariats (DIP), le-la chargé-e de mission maîtrise d'ouvrage des projets d'infrastructures de transport ou son-sa représentant-e,
- Pour la Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims, François Mengin-Lecreux, Directeur général des services,
- Pour la Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims, Alice DIERS, directrice générale adjointe du pôle territoires, ou son-sa représentant-e,
- Pour la Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims, Jean-Pierre AUGER, directeur général-e adjoint du pôle services urbains, ou son-sa représentant-e,
- Pour la Ville de Reims, Alain BERTOLOTTI, directeur de la voirie, de la circulation et de l'éclairage public, ou son-sa représentant-e,
- Pour la Ville de Reims, Samuel BIGAULT, directeur des études et des travaux du bâtiment, Laurent Jacquemart, directeur adjoint, ou leur représentant,
- Pour la Communauté Urbaine du Grand Reims, Laurent PY, directeur des mobilités et des transports, Carine ALAVANT, directrice adjointe, ou leur représentant,
- Pour la Communauté Urbaine du Grand Reims, Cédric MAHE, directeur des territoires, Nathalie ALBERTINI, directrice de mission affaires scolaires et petite enfance, Aurore FOURNIER, responsable de la mission voirie des territoires,
- Pour la Maison de l'Habitat, Rita AMOUYA, directrice, ou son-sa représentant-e,
- Eléonore DEBAR, responsable de la médiathèque Croix-Rouge, pilote de la Charte de l'action sociale et culturelle pour tous des bibliothèques de Reims.

La commission pourra s'adjoindre la présence de toute personne qualifiée en fonction des sujets inscrits à son ordre du jour.

La Commission se réunira au minimum une fois par an.

Elle devra :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Détailler l'accessibilité en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d'arrêt prioritaires,
- Établir un rapport annuel,

- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant,
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles, dont l'opérationnalité est en lien avec la Maison de l'Habitat, guichet unique partenarial.

DOCUMENT DE TRAVAIL

II - GRAND REIMS, TERRITOIRE ACCESSIBLE

1- L'Agenda d'Accessibilité Programmée (l'Ad'AP)

1-1- Ville de Reims

La direction Etudes et travaux de Bâtiment s'attache au quotidien dans ses projets de construction neuve, de réhabilitation / extension et dans la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP du territoire de la Ville de Reims à respecter les règles d'accessibilité pour tous en concertation avec les membres de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (ex : mise en accessibilité du GS Sully, ...)

Au-delà de l'Ad'AP de la collectivité, le service Sécurité Accessibilité accompagne tous les porteurs de projets publics et privés afin de s'assurer de la prise en compte des règles d'accessibilité dans les différents travaux engagés sur tous les ERP (existants comme neufs) du territoire en concertation avec les membres de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (ex : Bâtiment Voltaire du Collège Université, Circuite de visites de caves Lanson, cabinet médical et paramédical Vauban, ...).

Cette concertation s'opère sous forme de sollicitations par mail, de réunions, de présentation de projet en amont des séances de la SCDA, échanges pendant les présentations de dossiers en SCDA, visite sur site si besoin, ...

		Coût d'opération : environ 40 M€
Phase diagnostics :		
338 sites dont 244 ERP compris IOP ont été diagnostiqués		
Phase travaux (AP/CP) :		
Montant total de l'Autorisation de Programme (Travaux) :		53 874 531 € TTC
Demande env. 2M €TTC/an au titre des PPI 2015/2020 et 2021-2026		
	Budget	Mandaté
Année 2010	: 500 000 € TTC	0 € TTC
Année 2011	: 1 000 000 € TTC	128 680 € TTC
Année 2012	: 1 800 000 € TTC	671 029 € TTC
Année 2013	: 2 400 000 € TTC	1 307 952 € TTC
Année 2014	: 2 709 000 € TTC	2 224 470 € TTC
Année 2015	: 2 500 000 € TTC	1 776 908 € TTC
Année 2016	: 3 000 000 € TTC	1 773 655 € TTC
Année 2017	: 2 180 000 € TTC	2 083 056 € TTC
Année 2018	: 2 400 000 € TTC	2 121 390 € TTC
Année 2019	: 2 009 859 € TTC	1 859 229 € TTC
Année 2020	: 1 786 345 € TTC	1 619 622 € TTC
Année 2021	: 2 289 432 € TTC	2 053 725 € TTC
Année 2022	: 2 165 930 € TTC	1 997 336 € TTC
Année 2023	: 2 534 247 € TTC	2 234 447 € TTC
Années suivantes : budget évolutif (dans l'attente des ajustements normatifs) compris travaux et équipements		

Etat d'avancement : Nombres ERP terminés : 119 dont 6 MQ au 01/01/2024

Quartier	Enseignement	Sport	Culturel	Cultuel	Institutionnel	TOTAL/QUARTIER
Cernay - Epinettes - Jamin - Jaurès	7		2	1	5	15
Charles Arnould - Clairmarais	1			1		2
Chemin Vert - Clémenceau - Europe	7	2			2	11
Laon - Zola - Neufchâteau - Orgeval	4	3	1		4	12
Murigny	3				2	5
Bois d'Amour - Courlancy - Porte de Paris	1	2	1		3	7
Centre ville	3		5	1	3	12
Barbâtre - Saint Remi - Verrerie	5			1	3	9
Châtillons	2	1			1	4
Croix Rouge - Hauts de Murigny	10	4	1		4	19
La Neuville - Trois Fontaines	2	1		1	4	8
Maison Blanche - Saint Anne - Wilson	9	1		1	1	12
Hors Reims		1	1		1	3
TOTAL	48	15	11	6	32	119

Nota : le nombre d'ERP restant à mettre en accessibilité varie chaque année en fonction des déclassements, démolitions, restructurations.....

Nombres ERP en cours de travaux ou d'études pour travaux 2024-2025 :
41 à janvier 2024

1-2- Grand Reims

Sur l'Ad'AP déposé en 2015, figuraient 9 bâtiments :

- Un a été cédé : le centre aéré La Muire,
- 3 ont été mis en accessibilité partiellement avant leur changement d'affectation : ESAD (Libergier, ex-Maternelle Franchet, ex-Elémentaire Franchet),
- Les deux relais nautiques de Reims et de Sillery ont été mis en accessibilité.
- L'Hôtel de la Communauté a été mis en accessibilité
- La partie ERP de l'aéroport de Reims-Champagne a été mis en accessibilité.
- L'immeuble Max Rousseaux a été mis en accessibilité, hormis la banque d'accueil qui n'a pas été traitée à ce jour mais l'accueil Transports est bien accessible.

Il est difficile de ressortir des coûts des pures mises en accessibilité car la Direction de la Maintenance des Bâtiments inclut généralement les travaux de mise en accessibilité à des travaux de rénovation plus globaux.

A noter que l'ESI Reims (non inclus dans l'Ad'AP) a été mis en accessibilité avant sa cession à l'URCA.

2- La chaîne de déplacement

2-1- Les carrefours équipés de modules sonores

Les premiers feux sonores sont apparus à Reims il y a une vingtaine d'années. Avec la nouvelle réglementation, il faut que le feu indique le nom de la rue pour mieux se situer. Près de la moitié des carrefours de Reims sont déjà équipés de modules sonores permettant aux non- et mal-voyants de traverser en toute sécurité, et à chaque réfection de voirie, ils sont désormais automatiquement prévus. Certains étant défectueux, l'association le Regard au bout des doigts, en étroite collaboration avec les services de la collectivité, a proposé d'organiser une balade urbaine en septembre 2022 pour procéder à vérification *in situ* de chaque feu sonore. 85 carrefours (donc 36%) étaient équipés pour un total de 294 traversées.

Volume trop faible ou trop fort, grésillement, son mal orienté vers la trajectoire, mauvais nom de rue, feu vert trop court... Les problématiques sont variées et ont toutes été consignées dans des fiches de renseignements, transmises à la Ville.

Depuis cette opération, 71 carrefours supplémentaires ont été équipés ou rénovés, pour un total en septembre 2023 de 156 carrefours opérationnels sur 250 au total, pour un total de 449 traversées équipées.

L'opération a été renouvelée en 2023.

- En 2022 : 85 carrefours (36%) étaient équipés, pour un total de 294 traversées.
- En 2023 : 156 carrefours (sur un total d'environ 250 carrefours) soit + de 62% des carrefours équipés d'au moins une traversée, pour un total de 449 traversées équipées.

Le service de maintenance de la voirie chargé de ces équipements peut donc désormais compter sur une expertise d'usage dans le cadre de cette action participative et concrète, qui associe aussi des citoyens volontaires, ainsi sensibilisés.

2-2- Le stationnement

La ville de Reims offre différentes solutions de stationnement, gratuites ou payantes, avec des arrêts minutes (160 places avec 15 minutes gratuites) et des zones

gratuites de stationnement pour permettre d'effectuer ses démarches et achats dans le centre-ville.

La ville propose des tarifs spécifiques notamment aux résidents rémois et aux professions médicales.

Nombre de places de stationnement : 16 800 places dans Reims dont 570 intra boulevards (hyper centre)

Nombre de places réservées PMR : 1 087

2-3- Les transports publics

Bus : les lignes 1 à 5 sont 100% accessibles aux PMR.

Tramway : toutes les lignes et horaires sont accessibles aux PMR.

Les TAD peuvent être appelés à partir des communes de la 1^{ère} couronne (ex Reims Métropole).

- L'adhésion est obligatoire et gratuite en ligne.
- La réservation peut être établie jusqu'à 2h avant l'heure de départ souhaitée
- Ticket 1h : 1,95€

Toutes les lignes du réseau de transports en commun sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant lorsque les véhicules sont équipés d'une rampe d'accès et que le quai est aménagé.

Dans le cas où le bus ne dispose pas d'une rampe d'accès, que l'arrêt soit aménagé ou non, la personne en fauteuil roulant ne peut pas monter à bord car les conditions de sécurité ne sont pas assurées. Les bus non accessibles (sans rampe d'accès) sont progressivement équipés de pictogrammes.

Si les tramways sont tous accessibles, la ville compte 62 % de transports adaptés pour ce qui est des bus. Quasiment 100 % des cinq lignes armatures les plus fréquentées le sont. Dans le cadre du nouveau réseau, en 2023, tout le volet accessibilité a été retravaillé, avec des objectifs cibles, comme des messages sonores sur les quais, des matérialisations au sol, des arrêts pour les cannes. En 2023, la municipalité rendra le bus inclusif : il y aura des appels dans les bus, qui diront sur quelle ligne et quel arrêt se trouve la personne, comme c'est déjà le cas dans le tramway.

Toutefois, en février 2022, la collectivité dénombrait 409 arrêts en accessibilité PMR sur 742 arrêts (55%) contre 189 arrêts accessibles sur 751 en 2016 (25,2%). La loi a défini des critères afin de rendre la mise en accessibilité de certains arrêts prioritaires

(ex : si un même arrêt pour plusieurs lignes, si un seul arrêt sur une commune, etc.). Le choix a été fait de se focaliser dans un premier temps sur les lignes 1 à 5 du réseau actuel. Un travail de mise en accessibilité continue sur les arrêts restants et la nouvelle délégation de service public sera l'occasion d'accentuer ce point.

Pour les déficients visuels, une bande rugueuse et contrastée indique l'entrée du bus par la porte avant et les annonces sonores à bord des véhicules précisent les prochains arrêts de la ligne.

Pour les malentendants, les affichages dynamiques et statiques permettent de voyager au mieux en délivrant toute l'information nécessaire. La liste des arrêts mis aux normes est disponible sur le site de Grand Reims Mobilités²

Lisibilité et accès aux horaires ou aux plans du réseau : des plans papier sont disponibles à la boutique CITURA et dans les différents services de la collectivité ; le plan en .pdf est accessible via le site internet Grand Reims Mobilités. Il n'existe pas de plan en braille.

Qualité des différents arrêts et lisibilité des informations : sur les 770 arrêts du réseau, 415 sont équipés d'abris et ont des bancs intégrés dans ces abris. Les autres arrêts sont équipés de poteaux. Pour 86 d'entre eux, CITURA gère des bancs à proximité des poteaux. Il peut également y avoir des bancs publics. Par ailleurs 99 arrêts sont équipés de bornes d'information dynamique et 46 équipés de distributeurs automatiques de titres. Le changement récent du logiciel d'édition des horaires aux arrêts a permis de grossir le lettrage des grilles horaires affichées à chaque arrêt.

2-4- Le service de transport adapté : TREMA³

Tréma est un service de transports à la demande, d'adresse à adresse, à destination des personnes en situation de handicap, afin de faciliter leurs déplacements. Il est réalisé par des conducteurs spécialement formés, à bord de véhicules adaptés de 9 places. Vous pouvez être amenés à voyager avec d'autres usagers du service. Le service est financé par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Le service fonctionne tous les jours, y compris les week-ends et les jours fériés, de 6h00 à 00h30, sur 18 communes du territoire : Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint Brice-Courcelles, Saint Léonard, Sillery, Taissy, Thillois, Tinqueux, Trois-Puits, Villers-aux-Nœuds, Witry-lès-Reims.

² <https://www.grandreims-mobilites.fr/fr/>

³ <https://grandreims-mobilites.fr/fr/kA4-Le-service-TREMA.html>

Les critères d'admission au service, sous réserve de produire les justificatifs nécessaires, sont les suivants :

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité ». La CMI remplace l'ancienne carte d'invalidité depuis 2016
- Les personnes bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les personnes bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (A.C.T.P.) avant 2006
- Les personnes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.)
- Les personnes souffrant d'un handicap temporaire qui rend indispensable l'utilisation d'un service de transport adapté*
- Les personnes, qui du fait de leur handicap, ne peuvent pas utiliser le réseau de transport public de l'agglomération de Reims*.

*Pour ces deux derniers critères, un questionnaire médical, complété par le médecin traitant, est nécessaire.

La réservation est obligatoire⁴. Une tarification spécifique s'applique aux utilisateurs de ce service.

2-5- Les balises sonores

Une balise sonore est un outil qui permet de guider les personnes malvoyantes par le son. Le but est de contrôler ce dispositif via une télécommande normalisée. La personne déficiente visuelle doit simplement appuyer sur le bouton de sa télécommande pour déclencher les balises et ainsi être guidée par guidage audio dans un bruit ambiant.

A ce jour, 77 balises sonores sur 58 bâtiments municipaux ou communautaires ont été installées, comme en façade de l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel de Communauté, des mairies annexes, des bibliothèques et médiathèques, groupes scolaires ...

Le site internet de la Ville propose un plan interactif pour les localiser :

<https://www.reims.fr/a-la-une/une/balises-sonores-ou-les-trouver>

<https://reims.plan-interactif.com/fr/#!/category/918647>

⁴ <https://www.trema.fr/reservation>

2-6- Les toilettes publiques

Elles sont géolocalisées sur le site internet de la Ville : <https://reims.plan-interactif.com/fr/#!/category/916715>



Depuis le courant de l'année 2023, les toilettes JC Decaux sont gratuites et accessibles de 6h à 23h, toutes accessibles PMR.

Pour celles qui sont adaptées aux PMR, cette précision est indiquée sur le plan interactif du site internet de la ville :



3- Le Plan Local d'Habitat vers le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH (PLUIH)

Le précédent Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims, approuvé le 28/09/2017 (révision), mentionne des actions pour faciliter l'accès de tous au logement. Concernant les personnes âgées et/ou en situation de handicap : la ville de Reims veille à ce que les bailleurs sociaux, dans le cadre de leurs réhabilitations de patrimoine, rendent ce dernier plus accessible aux personnes les moins mobiles, et développent, dans le cadre de leurs programmes neufs, une offre de logements adaptés. Ceci vient en complément des obligations légales faites aux constructeurs concernant l'accessibilité aux bâtiments d'habitation.

Parmi les choix retenus pour établir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), l'axe stratégique n°3 : Reims, ville répondant au défi démographique/orientation comprend une orientation spécifique n°3-4 : « soutenir une politique audacieuse de cohésion sociale (seniors, petite enfance, jeunesse, handicaps) ». Cette orientation s'inscrit dans le principe de cohésion sociale, qui constitue un des piliers du développement durable, et vise à renforcer la solidarité entre les différentes générations et vis-à-vis des personnes les plus en difficulté. Objectifs du développement durable définis par l'article L101-2 du code de l'urbanisme : elle s'inscrit dans l'objectif de satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics (3°), mais aussi dans le souhait de favoriser la sécurité et la salubrité publiques (4°).

A noter que le PLUIH est en cours de révision.

4-L'accessibilité à l'information

4-1- Accueil en mairie(s)

Les accueils physiques à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de proximité sont accessibles PMR, de même que l'accueil de l'Hôtel de Communauté.

10 agents de la collectivité sont formés à la langue des signes française (LSF) :

- 2 agents de restauration - Grand Reims
- 1 agent de la Direction des mobilités et des transports - Grand Reims
- 3 agents de la Direction des solidarités, de la santé publique et des familles - Ville de REIMS
- 1 agent de la Direction des moyens généraux et mobiles - Grand Reims
- 3 agents de la Direction de la culture et du patrimoine - Ville de REIMS

4-2- Les boucles magnétiques

Une boucle magnétique permet d'aider les personnes malentendantes par à une amplification du son via des écouteurs ou la fonction T de leurs appareillages ou par un casque audio lié à l'appareil.

Il y en a 65 au total dans la ville. Pour les localiser, la Ville a mis en ligne un plan interactif : <https://reims.plan-interactif.com/fr/#!/category/918647>

L'accueil de l'Hôtel de Ville, les mairies de proximité, les médiathèques en sont équipés, de même que la salle du conseil et la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le 21 rue du Temple, guichet unique d'accueil et d'inscriptions aux temps périscolaires, extrascolaires, et à la restauration scolaire, dispose de 2 boucles magnétiques.

4-3- L'interface Sourdline®

C'est une plateforme dédiée aux personnes sourdes et malentendantes : <https://reims.sourdline.com/>, disponible du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ce service peut être sollicité via webcam ou chat. C'est un centre de relation clients en langage des signes, qui permet à un habitant sourd de contacter, poser une question à Reims contact.

BIENVENUE SUR L'ESPACE RÉSERVÉ AUX PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Nous sommes heureux de vous accueillir dans cet espace
ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



WEBCAM



TCHAT



REIMS.FR | MENTIONS LÉGALES

© 2020 Sourdline | Mentions Légales

Sur l'année 2023, le nombre de contacts reçus était de 78 pour 68 contacts pris en charge dont 34 traités.

La durée moyenne d'attente a été de 38 secondes.

Ci-dessous la répartition du nombre de contacts pris en charge par type de motif :

20 contacts pour une demande administrative

6 pour des questions relatives à l'eau

4 pour activités culturelles, sportives et de loisirs

3 pour écologie urbaine

2 pour données personnelles

2 petite enfance

4 pour stationnement et voie publique

1 pour « autre »

4-4- La rédaction de documents en FAL/FALC

A ce jour, la Ville et la CU ne proposent pas de documentation en Facile A Lire (FAL)/Facile A Comprendre (FALC). C'est une piste d'amélioration en termes de projet à compter de 2024.

4-5- Les sites internet

Les sites internet de la Ville de Reims⁵ et de la Communauté Urbaine du Grand Reims⁶ sont plutôt accessibles. Un travail va être engagé pour en améliorer l'accessibilité.

4-6- L'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF)

Pour chaque événement grand public, réunion spécifique ou rendez-vous individuel qui nécessite un interprétariat en LSF, les Ville de Reims et Communauté Urbaine du Grand Reims font appel à un prestataire dans le cadre d'un marché public pluriannuel.

⁵ <https://www.reims.fr/>

⁶ <https://www.grandreims.fr/>

5- Le dialogue citoyen

5-1- L'exercice du droit de vote

Pour faciliter l'exercice du droit de vote des personnes résidant en établissement spécialisé, un officier de police peut se déplacer pour les procurations.

Les 106 bureaux de vote sont accessibles PMR, avec des rampes d'accès et des isolements adaptés.

5-2- Les instances Ville de Reims

- Les conseils de territoire



Sous l'égide des adjoints de territoire et des élus référents, un groupe d'habitants dans chaque quartier sert de relais auprès des riverains, mais également, pour signaler au quotidien les pistes d'amélioration dans les domaines de l'action municipale.

Ces conseils de territoire, constitués sur la base du volontariat, se réunissent tous les deux mois pour répondre aux sollicitations, au plus près des attentes.

Les conseillers de territoires sont invités aux concertations ayant lieu dans leur quartier.

- Inventons le Reims d'après

Le dispositif de dialogue citoyen « Inventons le Reims d'après » a pour ambition de permettre à chacun de participer aux actions de concertations initiées autour des projets de la municipalité. Rencontres, débats, ateliers participatifs, bornes interactives, balades, rencontres avec le Maire... il y a désormais de multiples manières de prendre part à la vie locale. Une caravane de la concertation sillonne les différents quartiers de la ville pour recueillir la parole et les propositions des habitants sur différentes thématiques.



- Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes est ouvert à tous les collégiens qui habitent à Reims ou qui y sont scolarisés. Dès la sixième et jusqu'à la troisième, chaque jeune peut ainsi devenir acteur au sein de sa ville.

Accompagnés tout au long de l'année scolaire par un agent dédié, par ailleurs formé à la LSF, les jeunes conseillers ont pour objectif de développer leurs propres idées en matière de citoyenneté autour de thématique variées : environnement, culture, sports/loisirs, solidarité, santé... Deux fois par an, les jeunes présentent leurs projets au Conseil Municipal devant les élus.

Ponctuellement, ils participent également à des actions solidaires et durables portées par la ville de Reims ou différents partenaires associatifs.

Les réunions de travail ont lieu les mercredis après-midi (hors vacances scolaires) à la direction de la Jeunesse. C'est lors de ces temps privilégiés que les jeunes échangent sur leurs idées qui pourront, pour certaines, devenir de véritables projets.

En 2023 l'ensemble du groupe a travaillé sur le handicap et l'inclusion, et a notamment dédié sa gazette au handicap (à retrouver en cliquant [ici](#)).

Inscriptions [ici](#) dès le mois de septembre et tout au long de l'année.

Appel à candidatures

Tu habites à Reims et/ou tu es scolarisé.e dans un collège rémois ?

Tu as envie de t'impliquer pour ta ville ?

Le CMJ 2023-2024 t'attend !

Dans un cadre bienveillant et formateur, tu auras la possibilité de partager tes idées et de participer à des actions qui te ressemblent.



5-3- Les instances de la Communauté Urbaine du Grand Reims

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Il existe 2 CCSPL sur le territoire : celle de la ville et celle de la communauté urbaine.

Qu'elle soit communale ou communautaire, la CCSPL, instance de concertation prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, est chargée de donner un avis sur l'ensemble des services publics confiés par la Communauté urbaine du Grand Reims ou par la Ville de Reims, à un tiers par convention de délégation de service public. Elle permet de placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, de développer une culture de l'utilisateur, de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers.

Elle dispose de deux rôles :

- Réglementaire d'examen des rapports d'activités annuels et d'avis préalable de principe à différentes procédures,
- De propositions d'amélioration des services publics.

DOCUMENT DÉTRAVAIL

III - GRAND REIMS, TERRITOIRE INCLUSIF

1- L'accueil des enfants en situation de handicap

1-1- Le Pôle Ressources Petite Enfance et Handicap (PRPEH) de la ville

Pour les parents en situation de handicap ou parent d'un enfant en situation de handicap souhaitant faire accueillir leur enfant au sein d'une crèche, la ville a créé un Pôle Ressource Petite Enfance et Handicap.

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant accueillent tous les enfants dans leur diversité. Le handicap ne doit donc pas être un frein pour ouvrir les portes de ces structures aux enfants à développement atypiques. Cela fait partie de l'accessibilité universelle à laquelle ont droit toutes les personnes en situation de handicap.

Faciliter l'accueil, accompagner la famille dans les démarches, faire le lien avec les équipes et les professionnels intervenant auprès de la famille, soutenir les parents dans leur rôle... sont les missions de cet espace.

Ses objectifs sont :

- Contribuer au bien-être de l'enfant en situation de handicap ou à développement atypique
- Travailler à l'inclusion de l'enfant en situation de handicap ou à développement atypique au sein des modes d'accueil
- Valoriser les compétences des parents et des enfants
- Accompagner les parents dans le parcours de socialisation et d'inclusion de leur enfant
- Accompagner et soutenir les parents en situation de handicap, les soutenir dans leur parentalité
- Soutenir le lien entre l'enfant et sa famille
- Soutenir et sensibiliser les professionnels et faire évoluer les représentations autour du handicap.

La référente peut être saisie à différents moments de l'accueil de l'enfant, du dépôt de la demande à l'apparition de difficultés en cours d'accueil par la famille ou par les professionnel.le.s accompagnant l'enfant (avec l'accord de la famille).

1-2- L'Espace Famille

Rencontrer d'autres parents, partager son expérience, être soutenu.e et écouté.e, développer du lien parent/enfant, être accompagné.e...L'espace famille est un espace de ressources pour les familles. Il est situé au sein de la Maison de la Famille, au 50 rue Cognacq Jay à Reims.

En atelier collectif, participatif et inclusif, chaque famille vient « telle qu'elle est » ! Sommeil, éducation, éveil culturel et artistique du tout petit, repas, portage,

épuisement parental sont autant de thématiques abordées tout au long de l'année sous des formats variés favorisant le soutien de pair à pair.

Un groupe Whatsapp permet aux familles de garder le contact et de se soutenir en dehors des animations proposées.

Au sein de l'espace famille se trouve également le groupe Tous Parents, Tous différents, dédié aux parents en situation de handicap mental. A travers le partage du quotidien avec un enfant, chacun.e partage son expérience, ses astuces. Ecoute et soutien sont les piliers du groupe.

Maison de la Famille : accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : [03 26 77 79 60](tel:0326777960)

Adresse mail : espacefamille@reims.fr

1-3- Une politique volontariste d'inclusion sur les temps scolaire, péri et extrascolaires

La Ville construit actuellement une démarche de sensibilisation et de formation des agents ATSEM et animateurs coordinateurs notamment, sur l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers, démarche qui devrait être étendue au personnel encadrant des dispositifs accueillant des enfants et susceptibles d'être concernés, à savoir les agents des accueils de loisirs par exemple.

Les accueils du mercredi et des vacances scolaires, comme ceux des temps périscolaires, accueillent des enfants en situation de handicap et un travail partenarial est mené afin de répondre au mieux à leurs besoins sur ces temps pour considérer ceux-ci sur la totalité des temps de l'enfant, raison pour laquelle un travail est amorcé avec l'Education Nationale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Par ailleurs, depuis la rentrée 2022, la Direction des sports propose une école municipale des sports à destination des enfants vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre autistique, ou des troubles du comportement : voir [ici](#). Il s'agit de leur proposer une découverte et une pratique d'activités physiques variées au sein d'un petit groupe sécurisant, encadrées par du personnel dédié, pour leur proposer ensuite, en fonction de leur situation d'aller vers un club sportif si la pratique les intéresse. Ce dispositif nécessite un rapport de confiance avec les parents pour les rassurer et les accompagner au mieux.

Concernant le Grand Reims, le volet Inclusion handicap est présent dans deux projets structurants de territoire : le Projet Educatif de Territoire (PEdT) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

L'un des objectifs du PEdT est permettre l'accès pour tous aux activités : respect des rythmes de l'enfant et du libre choix, implication des enfants, accessibilité pour les familles (services adaptés aux besoins et aux rythmes de vie des familles).

Les activités sont aménagées en fonction des besoins des enfants ; toutefois le personnel, s'il est volontaire pour accueillir au mieux chaque enfant, est parfois insuffisamment formé. Il y a également nécessité de développer la concertation avec l'équipe éducative.

Un atelier « inclusion handicaps » a vu le jour dans le cadre de la CTG, avec l'objectif d'accueillir avec bienveillance l'enfant et ses parents, et d'intégrer les familles au projet d'accueil de leur enfant. Concrètement :

- Un recensement est en cours sur les accueils gérés directement par le Grand Reims (les publics, les difficultés d'accueil, les relations avec les familles, les pistes d'amélioration)
- Deux référents ont été désignés et formés, l'un d'entre eux a initié une formation au bénéfice de ses collègues
- Des équipements spécifiques, mobiliers dédiés, sont mutualisés.

2- La poursuite de groupes de travail et des concertations

2-1- L'ancien groupe de travail « les handicapés dans la Ville » :

Créé en 1995, il était présidé par un-e élu-e de la collectivité en charge des questions sociales et de solidarités. Il était composé de toutes les associations qui souhaitaient y participer et se réunissait 3 fois par an.

Son objectif était d'y présenter les projets à la consultation et de recevoir et étudier les propositions des associations pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Lieu d'échanges et de concertation dont l'état d'esprit permettait un dialogue constructif entre les associations, les élus et les services de la collectivité, ce groupe de travail qui ne s'était plus tenu depuis le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, s'est réformé, chacun aspirant à d'autres modalités de mobilisation des expertises d'usage.

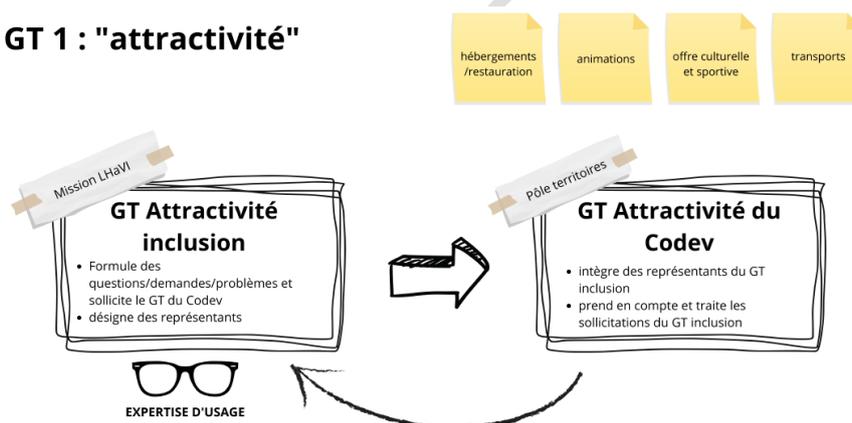
Une adjointe au Maire déléguée aux handicaps et à la ville inclusive a été nommée en 2020, ouvrant ainsi la voie à la création d'une mission dédiée, la Mission Longévité Handicap Ville Inclusive (LHaVI), qui a une fonction ressources auprès de l'ensemble des directions de la Ville et de la CU pour prendre en compte les enjeux et besoins liés aux handicaps, à la santé globale et au vieillissement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Une journée de forum « Reims ville inclusive » en novembre 2022 a permis de relancer la dynamique collaborative avec les associations, professionnels du champ des handicaps volontaires pour contribuer à renforcer la prise en compte des besoins.

Ainsi, d'autres groupes de travail participatifs ont été mis en place dès le 2^e trimestre 2023 : à la suite du forum et de la réunion de retour d'expérience, de nombreux sujets à traiter ont été évoqués par les personnes impliquées, il a donc été opté dans un souci consensuel d'élaborer ensemble des solutions concrètes, de retenir 2 thèmes conducteurs :

- Le groupe de travail attractivité, tant touristique que pour les habitants de Reims : hôtellerie, restauration, offre sportive et culturelle, animations, transport ... A l'approche de grands événements comme le congrès de l'APF, la journée Prader Willi, le festival Clin d'œil, les JO, etc. l'idée est de regarder ensemble ce qui fait problème, et de trouver des solutions pour améliorer et faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap.

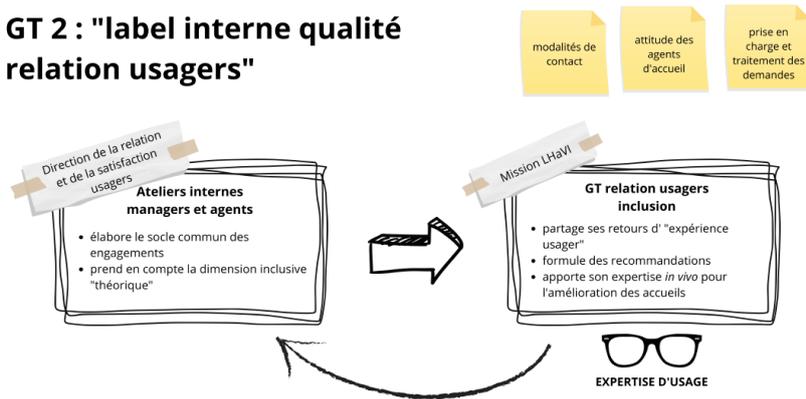
GT 1 : "attractivité"



Ce groupe de travail peut transmettre ses questions, points d'attention au groupe de travail « attractivité » du Conseil de développement du Grand Reims. 2 ambassadeurs y ont été cooptés.

- Le groupe de travail accueil des publics : la Direction des relations aux usagers a construit son label qualité interne autour de 3 thématiques : modalités de contact, attitude des agents, prise en charge et traitement des demandes.

GT 2 : "label interne qualité relation usagers"



Ces groupes de travail, composés de personnes volontaires, en situation de handicap ou non, bénévoles ou professionnels, se réunissent mensuellement en un lieu accessible. Composés de représentants d'associations et de professionnels qui souhaitent y participer, ils fonctionnent depuis le mois d'avril 2023.

Ils ont lieu en tour de table sur des points arrêtés à l'avance, en concertation ou sur proposition de la Mission, permettant des échanges dynamiques, concrets, en mode résolution de problème.

De manière régulière, les groupes sont amenés à effectuer des visites sur place pour effectuer, en concertation avec les structures concernées, les vérifications d'usage, au-delà des seules normes bâtementaires règlementaires.

2-2- Les concertations dans le cadre des opérations d'aménagement

Les associations ont été invitées à participer aux réunions de concertations organisées par la Fabrique des espaces publics au même titre que tout citoyen volontaire, pour les projets d'envergure que sont les Berges de Reims et le parvis de l'ESAD.

De plus, au cours du dernier trimestre 2023, la mission Fabrique des espaces publics du Grand Reims a proposé des rencontres avec les associations volontaires pour leur présenter les projets de réaménagement et entendre leurs remarques et besoins, sur les projets suivants :

- Place Godinot
- Place du Chapitre
- Place St Nicaise

3- L'accueil des publics : le label qualité relations usagers

La Ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche ambitieuse d'amélioration de la qualité de la Relation usagers. A ce titre, la première démarche de labellisation de la qualité de l'accueil des usagers, a été couronnée par l'obtention du Label Marianne fin 2018, puis son renouvellement début 2021 : les services de l'état civil, des formalités administratives, l'accueil général de l'hôtel de Ville et de l'hôtel de Communauté (dont l'accueil de la Direction de l'eau), Reims-Contact, les médiathèques.

S'inscrivant dans la continuité de cette première expérience de labellisation, la Ville de Reims et le Grand Reims ont décidé d'élaborer un Label Qualité Relation Usagers interne.

Pourquoi élaborer un Label Qualité Relation Usagers spécifique ?

En faisant le choix d'élaborer notre propre label qualité Relation usagers nous voulons :

- Définir un label qui porte notre ambition qualité et réponde aux attentes de nos usagers,
- Nous doter d'un label que nous pourrons faire évoluer dans le temps, en cohérence avec le développement des services de la ville et de la communauté urbaine,
- Mobiliser les agents dans l'élaboration du label pour en favoriser l'appropriation,
- Renforcer notre culture commune de la qualité de l'accueil et de la relation usagers,
- Valoriser le savoir-faire de nos agents en matière d'accueil et de relation usagers.

La démarche est pilotée par la Direction Relation et Satisfaction usagers, engagement citoyen. Le label a été élaboré en mobilisant les directeurs et directrices, les chefs et cheffes de service et les agents, afin de valoriser l'expérience de la relation usagers de chaque service. Les usagers ont également été associés pour garantir une bonne prise en compte de leurs attentes.

Le document « Socle commun des engagements », établi à partir des travaux menés lors de deux séminaires en 2023, comporte des engagements en termes de qualité de l'accueil et de la relation usagers, structurés autour de 4 thèmes :

- Les modalités de contact avec la collectivité
- L'attitude des agents d'accueil
- La prise en charge et le traitement des demandes des usagers
- Le management de la qualité de la relation avec les usagers.

L'amélioration de l'accessibilité est intégrée dans ces différents thèmes et déclenchera en 2024 un certain nombre d'actions : formation des agents, signalétique, accessibilité pour les malentendants.

4 - L'offre sportive

Cette offre est diversifiée à Reims, y compris pour les personnes en situation de handicap, qu'elle soit proposée par la collectivité ou par d'autres acteurs.

4-1- Handisport et sport adapté

Définitions et chiffres :

Le handisport est un sport exclusivement réservé aux personnes ayant un handicap physique ou sensoriel. Les règlements de ce sport spécifique sont aménagés pour faciliter sa pratique par les personnes concernées. Certaines de ses disciplines sont issues de sports classiques.

A Reims, il y a 350 pratiquants handisport dont 2 sportifs inscrits sur les listes de haut niveau participant à des compétitions internationales : Lucas CREANGE en tennis de table et Florian LARIVIERE en athlétisme.

Le sport adapté est un ensemble d'activités physiques et sportives dans un cadre sécurisé pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Dans la Marne, il y a 13 associations de sport adapté pour 448 licenciés.

La Mission LHaVI commence à travailler avec les comités départementaux de sport adapté et handisport. Dans ce cadre, des informations ont pu être collectées sur les clubs qui proposent handisport, sport adapté ou les deux :

Club	Handisport	Sport adapté
Entente Family Stade Reims Athlétisme (EFSRA) 03.26.09.22.41 contact@efsra.com	Oui	Oui
Cercle d'escrime de Reims 03.26.85.14.02 cereims51@gmail.com	Fauteuil roulant - handifix	Oui
Cercle Nautique des Régates Rémoises 03.26.50.19.34 contact@avironreims.fr	Oui	Oui
Dac Reims 06.45.28.31.01 dacreims@wanadoo.fr		Oui
Olympique Rémois de Tennis de Table (ORTT) 06.67.43.96.34	Oui	Oui

albert.gauvin@gmail.com		
Union Rémoise de Tennis (URT) 03.26.84.79.05 urttennis@orange.fr	Oui	Oui
Reims Handisport 07.49.78.06.75 reimshandisport@hotmail.fr	Oui	Oui
Stade de Reims Natation 03.26.88.53.33 contact@stadedereimsnatation.fr	Non	Oui ?
Reims Europe Club tennis 03.26.07.31.86 europeclubtennis@wanadoo.fr	Oui	Non
Hommes Grenouilles de Champagne 06.37.05.05.22	Baptêmes de plongée	Non
Aventure Boccia 06.87.45.02.34 aventureboccia@gmail.com	Oui	Oui
Club sportif des sourds de Reims (CSSR) 06.22.52.40.37 cssreims@hotmail.com	Oui	Non
Atout Cœurs 07.86.42.78.20 direction@atout-coeurs.fr	Oui	Oui
Association espérance rémoise pour la culture et le sport 09.51.33.17.25 esperance.remoise@gmail.com	Oui	Non

D'autres clubs proposent soit une section dédiée, soit d'accueillir, quand cela est possible, des personnes en situation de handicap dans leurs activités habituelles.

4-2- L'audiodescription des matches de foot

Des audio descripteurs sont à disposition des personnes mal ou non-voyantes. Ils sont à retirer au guichet n°8 ou n°16 sur présentation d'une pièce d'identité, et à redéposer au même endroit à l'issue du match. Voir les informations essentielles en cliquant [ici](#) (site Handicap Zéro).

4-3- Evénements

- Journée nationale sport et handicap en mars (gratuit) : se fait depuis 6 ans à Reims (association nationale des étudiants en STAPS le fait depuis 10 ans) : le but est de faire découvrir au grand public des activités sportives handisport. Les lieux changent d'année en année
- Reims Urban Nature (gratuit) qui se déroule en juin de chaque année. En 2023 il y a eu 108 créneaux qui pouvaient accueillir des personnes en situation de handicap : initiation fauteuil et joëlettes, parcours, atelier handicap visuel, tennis, sarbacane, course à pied, pétanque, échecs, handball, aviron, pound, observation du soleil, découverte des plantes, pollens, lichens, goûter de clôture.

5-L'offre culturelle

5-1- Un service municipal de bibliothèque et médiathèques

La bibliothèque municipale se place véritablement dans une démarche d'accessibilité à l'attention de tous les publics en permettant à chacun d'accéder aisément à ses ressources adaptées dans des espaces accueillants.

La bibliothèque s'inscrit dans une dynamique de conception universelle, à l'attention de tous les publics. A titre d'exemple, un équipement ou un service mis en place pour les personnes en situation de handicap sera également utile aux personnes valides. Cela se décline en termes d'accessibilité, de documents, de ressources, ...

Les bibliothèques accueillent tous les usagers, inscrits ou non. A noter que l'inscription au réseau des médiathèques est gratuite pour tous.

La bibliothèque municipale est un établissement où l'entrée est libre et se positionne dans une démarche inclusive en direction des personnes en situation de handicap.

Un accès pour les personnes à mobilité réduite est effectif sur l'ensemble des établissements du réseau des bibliothèques (exceptée la bibliothèque Saint-Remi).

Les établissements de ce réseau sont les suivants :

- Une médiathèque principale en centre-ville : Jean Falala⁷, située en face de la Cathédrale
 - Ouverte un dimanche après-midi par mois, qui propose très régulièrement des projections de films, documentaires, conférences philosophiques, conférences scientifiques
 - Labellisée « Tourisme et handicap », pour les handicaps moteur, auditif, visuel et psychique,

⁷ Voir détails sur l'accessibilité en p. 51 du guide « accessibilité des équipements culturels de la Marne »

- Accessible à toutes les personnes empêchées et disposant d'une balise sonore, de bandes de guidage au sol
 - Dotée d'une boucle magnétique au poste d'inscription et dans l'auditorium. Ce système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif avec la position T permet à la personne malentendante de recevoir le son directement dans son appareil auditif et de profiter ainsi de la musique ou des paroles sans les interférences des bruits avoisinants.
 - Elle prête sur place le dispositif OrCam MyEye. C'est un appareil à activation vocale utilisé sur presque toutes les lunettes. Il lit instantanément le texte d'un livre, d'un smartphone ou de toute autre surface. Il permet une autonomie au sein de la bibliothèque dans le choix des documents et permet également la consultation de documents sur place.
- 5 bibliothèques et médiathèques de quartier dont :
 - La médiathèque Croix Rouge⁸ accessible à toutes personnes empêchées (un accès PMR, bandes de guidage au sol, ascenseurs)
 - La médiathèque Laon-Zola⁹ accessible à toutes les personnes empêchées
 - Une bibliothèque patrimoniale : la bibliothèque Carnegie¹⁰ accessible PMR, une boucle magnétique aux inscriptions, un télé agrandisseur en salle de lecture
 - Un bibliobus, accessible PMR : 18 stationnements dans les quartiers éloignés des bibliothèques sont desservis.

Le réseau des médiathèques dispose de deux agents pratiquant la Langue des Signes Française (LSF) et d'un médiateur Handicap visuel.

Une charte de l'action culturelle et sociale pour tous a été votée le 5 février 2024 engageant la bibliothèque dans une démarche d'accès aux droits culturels pour tous les habitants.

Ressources et documents

- De nombreux documents adaptés

La bibliothèque municipale prête les documents et lecteurs suivants :

- 3 500 textes lus dont 200 au format Daisy et un accès à 65 000 livres audio téléchargeables sur la plateforme Eole
- 4200 livres en gros caractères
- 250 livres adaptés « dys »

⁸ Voir détails sur l'accessibilité en p. 50 du guide CDC

⁹ Voir détails sur l'accessibilité en p. 53 du guide CDC

¹⁰ Voir détails sur l'accessibilité en p. 48 du guide CDC

- 24 000 CD
- 1700 DVD en audiodescription
- 2770 DVD sous-titrés en français pour sourds et malentendants
- 5 lecteurs Victor (format Daisy) et des clés USB chargées de différents livres

La bibliothèque dispose aussi de 137 livres tactiles servant aux animations autour du handicap visuel.

- Des documents numériques
 - En complément de l'offre de documents en braille, en version audio et numérique, la bibliothèque peut communiquer une version numérique adaptée de tout livre publié en France via la plateforme nationale PLATON. Ces livres sont destinés à toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques – y compris aux publics « dys », pour une consultation strictement personnelle.
 - Des liseuses Vivlio permettant d'adapter la police des livres téléchargés en caractère « Opendys ».
 - Une salle de lecture adaptée à la médiathèque Jean Falala. Accessible sur réservation et sans obligation d'inscription à la bibliothèque, cette salle dispose des équipements suivants :
 - Un télé-agrandisseur vocalisé Vocatex
 - Une imprimante braille
 - Une plage braille et un ordinateur avec les logiciels NVDA (synthèse vocale) et Zoomtext (logiciel de grossissement) avec accès Internet
 - Un abonnement à Media 'Pi !, média d'information en ligne bilingue français / LSF, des collections adaptées des albums jeunesse en LSF et documents d'apprentissage,

Animations et ateliers

- Pour les publics malvoyants :
 - Ateliers d'initiation au braille
 - Ateliers de sensibilisation aux handicaps visuels pour le personnel et le tout public, les scolaires
 - Un itinéraire d'éducation artistique et culturelle consacré à l'audiodescription
 - Projections de films et de courts-métrages en audiodescription
 - Visites guidées de l'établissement (sur RDV)
 - Formations aux outils informatiques de la salle de lecture adaptée
 - Ateliers de découverte du service de livres audio Daisy

- Pour les publics malentendants :
 - o Atelier LSF (Langue des Signes Française)
 - o Rendez-vous en LSF
 - o Des animations jeunesse (histoires racontées en français et LSF) et ateliers découverte de la LSF tous les mois.

- Des animations intergénérationnelles : la bibliothèque propose des spectacles ou des projections de films, parfois suivis d'ateliers créatifs (ateliers d'écriture, déclamation slam, ateliers manuels...)
- Ateliers d'initiation à l'informatique à l'attention des débutants et grands débutants :
 - o Découverte de l'environnement informatique
 - o Initiation à la navigation internet et ateliers thématiques pour se familiariser avec les services dématérialisés (acheter et vendre sur internet, créer un compte sur les réseaux sociaux, réaliser en ligne ses démarches administratives...).
 - o Une aide individualisée aux démarches informatiques (impressions, démarches en lignes) est proposée durant les horaires d'ouverture dans les médiathèques Falala, Croix Rouge et Laon-Zola. La médiathèque Jean Falala propose aussi mensuellement les services Dr PC, Dr Pomme et SOS Tablettes. Les usagers apportent leur PC, leur tablette ou leur smartphone et sont reçus individuellement par un bibliothécaire qui les aide à répondre à leurs questions
 - o En outre, la bibliothèque s'est dotée de nouveaux espaces dans les trois médiathèques, dans le cadre du programme des Bibliothèques Numériques de Référence. Ces lieux sont conçus pour permettre à tous les usagers de se familiariser avec le monde numérique.

Chacun peut ainsi découvrir et s'initier aux jeux vidéo, à la réalité virtuelle et à la création numérique et à l'informatique.

La bibliothèque propose également des animations dans le cadre de La Semaine bleue et de la Quinzaine du Handicap et différentes actions en direction des publics seniors.

Services

- Un service « à la carte » : le portage de livres à domicile

Depuis 2007, ce service gratuit et entièrement internalisé est destiné à toute personne immobilisée de manière temporaire ou définitive. Une sélection de documents correspondant aux attentes et aux goûts des bénéficiaires est apportée dans le cadre

d'une tournée mensuelle, le mercredi matin. En 2023, 3 770 documents ont ainsi été apportés chez 31 personnes.

- Le dépôt de livres

Ce service mis en place en 2003 propose des dépôts de livres ainsi que des conseils bibliothéconomiques auprès de différents types de collectivités, parmi lesquels trois EHPAD. Ce service de dépôt de livres dispose d'une collection de documents imprimés et contribue ainsi à rendre la médiathèque accessible à des publics éloignés du livre et des équipements culturels. En fonction de demandes spécifiques, d'autres documents peuvent être empruntés au sein des bibliothèques du réseau.

5-2- La politique d'inclusion de l'Office du tourisme du Grand Reims

Les 3 bureaux de l'Office, dont les missions sont d'accueillir, renseigner et orienter les visiteurs, ont le label Tourisme et Handicap depuis 2015, fruit d'une politique handicap menée par l'Office depuis 2010, pour accueillir au mieux les visiteurs à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes avec des poussettes, etc.).

L'Office est également labellisé Qualité Tourisme depuis très longtemps.



La Marque Qualité Tourisme (pour plus d'informations cliquer [ici](#)) est attribuée :

- Aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations, dans le cadre d'une démarche volontaire ;
- Par l'État (la *sous-direction* du tourisme, de la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances), grâce à l'implication de ses nombreux partenaires privés ou institutionnels.

Pour obtenir la Marque Qualité Tourisme, un établissement candidat doit :

- Souscrire aux valeurs de la Marque et s'engager à :
 - Un accueil chaleureux ;
 - Un personnel attentif ;

- La maîtrise des langues étrangères ;
- Des prestations personnalisées ;
- Des informations claires et précises ;
- Une propreté et un confort assurés ;
- La découverte d'une destination ;
- La prise en compte de votre avis.
- Être classé si le classement réglementaire existe sur l'activité (Hôtels, Résidences de tourisme, Offices de tourisme...);
- Mettre en place une écoute client (traitement des réclamations, questionnaire de satisfaction, analyse de l'e-réputation...);
- Être audité sur la base de référentiels nationaux (entre 250 et 600 critères d'évaluation) par un cabinet externe et indépendant à une fréquence régulière (3 ou 5 ans);
- Atteindre un niveau de performance élevé lors de cet audit réalisé en client mystère (score minimal de 85%).

Offre accessible élargie → transport, hôtellerie et restauration



Tourisme & Handicap (T&H) est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.

Il concerne l'accueil des handicaps sensoriels, moteurs et mentaux.

La marque Tourisme & Handicap a défini des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte, notamment, l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement. Elle est également attentive à l'accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance.

Un établissement labellisé, répondant donc à ces critères, est soumis à un contrôle régulier par des évaluateurs formés et spécialisés.

La marque Tourisme & Handicap concerne diverses structures pour répondre aux différentes attentes et besoins des touristes durant leur séjour. Ainsi, elle est présente aussi bien au niveau des hébergements, de la restauration, des lieux de visite, des activités de loisirs, ou encore des offices de tourisme.

A l'Office de Tourisme du Grand Reims :

- 3 référentes handicap à l'Office ; elles sont des relais d'information et de formation pour leurs collègues. Elles ont été formées par une personne malvoyante bénévole à l'AVH et au Regard au bout des doigts
- Des fiches procédures détaillent comment accueillir les personnes en situation de handicap
- A l'Office du tourisme → présentoirs thématiques avec pictos et deux hauteurs d'étagères
- Accessibilité du bureau « Cathédrale » depuis l'emménagement en 2015 : bandes de guidage, comptoirs surbaissés, rampe, boucles magnétiques. Pas de balise sonore
- Un plan agrandi et contrasté de la ville peut être donné sur demande
- Des visites audioguidées : location des audioguides à la journée pour les visites suivantes : la Cathédrale, la Basilique, le musée Saint Remi, le circuit général ou art déco (déplacements dans tout l'hypercentre, pas d'accompagnement physique)
- L'Office du Tourisme a eu recours aux Papillons Blancs pour vérifier un guide rédigé en FALC
- Un porte-vues est disponible à l'OT Cathédrale avec :
 - Les plans « Reims en poche »
 - Le document d'accueil en FALC
 - Le guide des lieux culturels accessibles
 - La liste des balises sonores, à retrouver également en cliquant [ici](#) avec la possibilité d'écouter le message en ligne en cliquant sur « audio » (exemple : [cliquer ici](#))

Le Palais du Tau sera accessible dès fin 2025.

Pour des questions concernant l'hébergement, les personnes peuvent obtenir des informations en écrivant à l'adresse suivante: accueil@reims-tourisme.com

De manière plus générale, sont proposées :

- Des visites guidées par des guides conférenciers, comme par exemple une balade art déco le dimanche à 10h30 => voir le site internet pour l'agenda des visites : <https://www.reims-tourisme.com/lagenda/>
- Des visites privées sont possibles pour les particuliers au tarif de 131€ les 2 heures de visite

- Des guides font des visites à l'extérieur de Reims, sur le Grand Reims : Verzy (dont les Faux, qui sont accessibles), Verzenay (moulin et phare, qui est accessible aux PMR)
- Application ID'vizit [cliquer ici](#) : les panneaux sur les circuits de visite comprennent un QR code qui renvoie sur l'appli.

Le guide des restaurants n'existe pas en support papier, il est consultable en ligne [ici](#)

L'Office du Tourisme a des fiches sur les hôtels, restaurants avec des informations sur l'accessibilité recueillies sur du déclaratif.

L'équipe a mis en place des fiches de réclamation que les gens peuvent compléter pour faire remonter les problèmes rencontrés à l'OT ou chez un prestataire, par mail ou en allant directement à l'office : accueil@reims-tourisme.com

NB : lorsqu'un commerçant/hôtelier/restaurateur refuse l'accès à un chien guide, les personnes concernées peuvent directement le signaler à l'association nationale des maitres-chiens guides (ANM'chiens guides) :

<https://www.anmchiensguides.fr/Conseils-en-cas-de-difficulte-refus-d-acces.html>



Le Label Toutourisme :

<https://toutourismefrance.jimdofree.com/>

L'Office du Tourisme est également titulaire du label « Toutourisme ».

Créé en 2007 par l'Office de tourisme de Troyes, ce label consiste à bien accueillir les propriétaires d'animaux dans les divers lieux de visite et de séjour.

Les différents offices peuvent aiguiller les visiteurs sur les hébergements, les sorties avec chien, les conduites à tenir sur les lieux de visites... grâce à une brochure établie avec soin au sein de leurs structures.

Le visiteur et son chien sont accueillis avec un pack de bienvenue incluant :

- un guide pratique de la ville (les adresses utiles, les restaurants, les parcs et jardins...)
- des sacs de propreté

- des friandises pour le chien
- Un magazine offert par 30 Millions d'amis

Sans oublier un toutou bar, tout au long de l'année.

5-3- L'œil sonore de la Cathédrale

Les associations Le Regard au Bout des Doigts et L'Œil Sonore/le Cinéma Parle ont réalisé l'audiodescription de la Cathédrale Notre-Dame de Reims. Un projet inclusif pour rendre accessible le patrimoine culturel aux personnes déficientes visuelles, c'est-à-dire permettre aux personnes aveugles et malvoyantes de se faire une image mentale précise de la cathédrale et de ressentir l'âme de tout l'édifice. L'audiodescription est immersive, sensible et poétique. Une partition sonore accompagne les textes pour une véritable expérience inédite. La totalité de « L'œil sonore de la Cathédrale » est disponible via une plateforme accessible et gratuite conçue par le Regard au Bout des Doigts et l'association L'œil sonore/le Cinéma Parle. Le QR code à récupérer à la boutique de la Cathédrale et à l'office de tourisme.

5-4- Des avancées sur l'accessibilité de l'offre culturelle

Dans le cadre d'un co-financement de la Ville de Reims, du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'association Cultures du Cœur a constitué et édité le guide de l'accessibilité des équipements culturels de la Marne.

Ce guide a été élaboré sur la base des réponses données par les équipements et festivals marnais au questionnaire coconstruit par l'association, les partenaires et des représentants de personnes en situation de handicap. Il est donc basé sur des éléments déclaratifs.

Le groupe de travail Attractivité de la Mission LHaVI prend contact, par l'entremise de Cultures du Cœur, avec les équipements culturels volontaires, pour programmer des visites de vérifications d'usage. En 2023, l'Arena et la Comédie ont été visitées.

6- Des événements de sensibilisation

Chaque année, la médiathèque Falala organise des conférences et ateliers pour la Quinzaine de sensibilisation au handicap, destinée au grand public.

En 2023, une journée a notamment été consacrée à des conférences, tables rondes et témoignages sur les troubles du spectre autistique.

Pour mémoire, en novembre 2022, au même moment que la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), la Ville de Reims a organisé, avec la maison de quartier Wilson, les deux journées « Reims Ville Inclusive » : une journée de forum au stade Delaune pour découvrir de manière ludique les différents types de handicaps, ainsi que les opérateurs du territoire, et une journée de conférences autour du handicap et droit culturel, de la parentalité, de la santé, de la sexualité, etc.

DOCUMENT DE TRAVAIL

IV - COMMUNAUTE URBAINE ET VILLE, EMPLOYEURS ENGAGES

L'emploi des personnes en situation de handicap est porté par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, dont l'un des axes principaux est l'emploi. La réglementation impose à tout employeur public (occupant au moins 20 agents en équivalent temps plein) une obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés.

Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1er janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), un acteur majeur de la politique handicap dans la Fonction publique.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) de la Ville et de la Communauté Urbaine s'est fixé 3 axes de travail autour de sa politique handicap :

- Un axe stratégique, pour la gestion et l'animation ;
- Un axe support, couvrant la communication, la formation et la sensibilisation ;
- Un axe opérationnel, intégrant :
 - o Le recrutement ;
 - o La gestion des collaborateurs en poste et la prévention ;
 - o Le maintien dans l'emploi ;
 - o La sous-traitance vis-à-vis des établissements spécialisés.

1- L'axe stratégique : gestion – animation

La gestion est assurée par une ergonome/référente handicap. À ce titre, elle assume les missions administratives et financières en lien avec le FIPHFP. Elle participe aux réseaux des référents du Grand Est et travaille en transversalité avec les équipes de la DRH.

2- L'axe support : communication, formation et sensibilisation

- S'agissant de la communication, différents thèmes relatifs au handicap font l'objet de publications sur l'intranet. En 2023, les articles ont suivi les différentes journées nationales et mondiales du handicap (journée mondiale du diabète, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, par exemple).

- La collectivité dispose d'une école de formation interne (EFI), lancée en 2016, qui a pour objectifs de faciliter la transmission des savoirs entre collègues, assurer une montée en compétences individuelle et collective, et favoriser l'émergence d'une culture commune.

Dans ce cadre, 3 agents de la collectivité sont formateurs internes sur des sujets relatifs aux handicaps, avec une proposition de 3 formations :

- Sensibilisation au handicap (1,5 jour)
- Initiation à la langue des signes et à la culture sourde (1 jour)
- Initiation bébés signes (1/2 journée)

De plus, l'EFI propose une formation langue des signes d'une durée de 5 jours (35h) dispensée par un prestataire externe.

- Le DuoDay 2023 a de nouveau été une réussite. 9 personnes en situation de handicap en recherche d'emploi ont été accueillies au sein de diverses directions de la Ville de Reims et du Grand Reims lors de la journée du 23 Novembre 2023.

3- L'axe opérationnel

- Recrutement :

Concernant le recrutement, les chargées de recrutement restent à l'écoute des besoins d'aménagement de poste des candidats, le handicap ne devant pas constituer un frein à l'embauche. L'attention à ces besoins est renouvelée lors des visites médicales de recrutement. Des apprentis en situation de handicap sont accueillis, en particulier à la Ville de Reims. Des stagiaires en situation de handicap peuvent également l'être. La collectivité a signé une convention avec Cap Emploi, début 2023, visant à déployer une stratégie de diffusion des annonces.

- Gestion des collaborateurs en poste et prévention

Pour la gestion des collaborateurs Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi nouvellement recrutés ou en poste, des actions d'aménagement des situations de travail et de compensation de la situation de handicap sont mises en place par l'ergonome/référente handicap.

Le nouveau service interne de santé au travail assurera un suivi plus qualitatif des agents concernés, ou en risques d'inaptitude, et la collaboration les services de la DRH sera plus fluide.

Une cellule pluridisciplinaire au sein de la DRH qui se réunit tous les mois travaille sur l'anticipation d'inaptitude, avec la participation d'une conseillère en évolution professionnelle, ainsi que la psychologue du travail et l'ergonome/référente handicap.

Les formations gestes et postures constituent par ailleurs des actions de prévention de certains handicaps. Elles peuvent donner lieu à des actions collectives.

L'ergonome/référente handicap ainsi que le service social accompagnent les agents dans leur démarche de reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou renouvellement de celle-ci.

- Maintien dans l'emploi

Pour le maintien dans l'emploi, deux axes sont investis, l'un pour le maintien au poste de travail relevant de l'ergonome/référente handicap et l'autre relevant de la mobilité assurée par la conseillère en évolution professionnelle. Là encore, le travail est effectué en collaboration avec la cellule pluridisciplinaire, le but étant de maintenir au maximum l'agent en activité.

Un dispositif d'aménagement du temps de travail pour raisons de santé est aussi proposé, dispositif assez rare au sein de la fonction publique, permettant la réduction de temps de travail pour les agents ne pouvant occuper pleinement un poste (calqué sur les critères de la 1ère catégorie des invalides)

La sollicitation de Cap Emploi permet de répondre aux besoins plus spécifiques via les prestations d'appui spécifiques proposées en faveur des agents. Là aussi, une convention a été signée pour renforcer la collaboration.

- Sous-traitance

Pour la sous-traitance, les contrats avec les ESAT sont maintenus, même si le recours à ces établissements n'est plus pris en compte dans le taux d'emploi.

4- Déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) Ville de Reims

Au 31 décembre 2022, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des services municipaux était de 176 agents se répartissant comme suit :

- 122 agents reconnus en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- 36 agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité,
- 2 agents victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente,
- 15 agents ayant bénéficié d'un reclassement professionnel,
- 1 agent titulaire d'une carte d'invalidité.

Le taux d'emploi 2023 des personnes en situation de handicap déclaré par la Ville est de 9,65 %. Pour mémoire, le taux d'emploi déclaré en 2022 était de 9,36 %.

Le taux d'emploi étant dépassé, il n'y a pas de contribution à verser au fonds en 2023 pour l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique.

Le montant des prestations réalisées par les ESAT s'élève à 40 514,77 €.

5- Déclaration obligatoire d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) Communauté Urbaine du Grand Reims

Au 31 décembre 2022, le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein des services communautaires était de 96 agents se répartissant comme suit :

- 72 agents reconnus en situation de handicap par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- 13 agents titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité,
- 1 agent victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente,
- 8 agents ayant bénéficié d'un reclassement professionnel,
- 2 agents titulaires d'une carte d'invalidité.

Le taux d'emploi 2023 des personnes en situation de handicap déclaré par la Communauté urbaine du Grand Reims est de 6,70 %. Pour mémoire, le taux d'emploi déclaré en 2022 était de 6,64%.

Le taux d'emploi étant dépassé, il n'y a pas de contribution à verser au fonds en 2023 pour l'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique.

Le montant des prestations réalisées par les ESAT s'élève à 116 867,03 €.

IV-PERSPECTIVES 2024

1- Observatoire du logement des personnes en situation de handicap et des seniors

2- Formations sur mesure pour les agents concernés

3- La finalisation du portrait de territoire

Le portrait de territoire « inclusion handicaps », livrable résultant de l'analyse croisée :

- De données froides :
 - Statistiques
 - Etat des lieux des opérateurs et dispositifs
- Des données issues du diagnostic participatif :
 - Questionnaires
 - Ateliers collectifs
 - Entretiens

Sera finalisé au cours de l'année 2024 ; le travail étant déjà commencé, les données d'état des lieux sont actuellement mises en ligne ou actualisées selon les cas sur le reims.fr.

4- La mise en ligne des données

Dans la droite ligne de la finalisation du portrait de territoire « inclusion handicaps », les données collectées, utiles aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, commencent à être mises à disposition sur le reims.fr, et le seront à moyen terme de manière géolocalisée.

Dès 2024, pour affiner la qualité des informations mises en ligne, la nature des données à rendre disponible sera sélectionnée avec les groupes de travail, et l'accessibilité globale à ces données sera travaillée en étroite concertation avec eux, avec des tests et retours à chaud et à froid.